

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

87/247 DU 10/6/87
DECRET N° 87/247 DU 10/6/87
MTSSJ / DGFP / DGPCE1 / SAV
portant titularisation et nomination au
titre de l'année 1984, de certains Médecins
Stagiaires des Cadres de la Catégorie A,
Hiérarchie I des Services Sociaux (Santé
Publique) de la République Populaire du
Congo,

en tête: Mr OSSIBI Jean Pierre

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut général
des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
le solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62, du 3 Février
1962, portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963, fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses article 7 et 8;

(/u le décret n° 65/44 du 12 Février 1965, abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 63/376 du 22 Novembre 1963, fixant
le statut commun des cadres de la catégorie A hiérarchie I de la Santé
Publique;

(/u le décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965, réglementant l'avan-
cement des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la Ré-
publique Populaire du Congo;

(/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du
Premier Ministre;

(/u le décret n° 86/1172 du 10 Décembre 1986, portant nomination
des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 86/1173 du 10 Décembre 1986, portant organisa-
tion des intérimaires membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-
sions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire
d'avancement réunie à Brazzaville, le 3 Juin 1986.

(/u le décret n° 86/877 du 18/7/86, sur la prise d'effet des avan-
cements et reclassements.

DECRETE:

DGB

DCF

M. Luy

Article 1er. -- Les Médecins de 4^e échelon Stagiaires des cadres de la Catégorie A, Hierarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) de la République Populaire du Congo, dont les noms suivent, sont titularisés au titre de l'année 1984 et nommés au 4^e échelon de leur grade, indice 1110 ACC = Néant :

MM- OSSIBI (Jean) (France)
PEDRO-KOKO-MANGOU

P.C. du 14/12.84
P.C. du 24/03.84

D.M.P. B/Ville
Stage France

Article 2. -- Conformément aux dispositions du décret 86/877 du 18/7.86 sus-visé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3. -- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté, pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué par tout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,
Le Garde des Sceaux,
Le Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la Justice

Brazzaville, le 1^{er} JUIN 1987

Dieudonné KIMBEMBE

Angé Etouard POUNGUI

Commandant Dieudonné KIMBEMBE

Angé Etouard POUNGUI.

AMPLIATIONS:

- DGFP/DGPCE..... 6
- EGP..... 3
- DCF..... 1
- MSAS..... 1
- FGSP..... 6
- OMP..... 6
- AMBASSADE DU CONGO/France. 1
- INTERESSES..... 2
- JORPC..... 1
- SGG/BC..... 3
- BST/DGFP..... 2
- CRF..... 2